

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
RCA20 22001**

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté le règlement suivant lors de sa séance ordinaire du 13 janvier 2020:

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (C-4.1)
À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST**

Ce règlement entre en vigueur au jour de la publication du présent avis. Il est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 16 janvier 2020

La secrétaire d'arrondissement
Daphné Claude